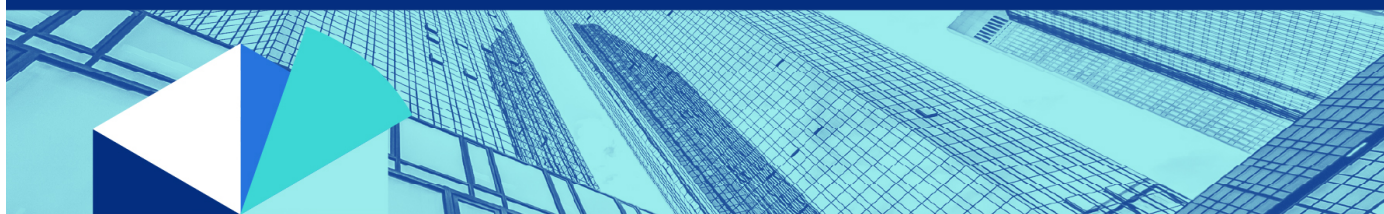


Au deuxième trimestre 2026, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 0,8 % sur un trimestre et de 2,1 % sur un an

Indice des prix d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) - deuxième trimestre 2026

Informations Rapides · 27 août 2026 · n° 209



Hausse sur un trimestre

Au deuxième trimestre 2026, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 0,8 % sur un trimestre (après +1,1 % au premier trimestre et +0,3 % au quatrième trimestre 2025). Ils augmentent de 1,0 % dans le secteur résidentiel (après +0,8 %) et de 0,3 % dans le secteur non résidentiel (après +1,4 %).

Les prix augmentent le plus fortement pour les travaux de menuiserie (+1,6 % comme au premier trimestre), pour les travaux de plomberie et d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (+1,3 % après +0,3 %) et pour les travaux de peinture et de vitrerie (+0,8 % après +0,9 %).

Ils augmentent plus modérément pour les travaux d'installation électrique (+0,4 % après +0,7 %), pour les travaux de revêtement des sols et des murs (+0,4 % après +0,8 %), pour les « autres travaux de construction spécialisés » (+0,3 % après +2,5 %) et pour les travaux de couverture (+0,2 % après +1,6 %). Ils sont quasi stables pour les travaux de plâtrerie (+0,1 % après +0,1 %). Les prix des « autres travaux d'installation » se replient (-1,1 % après +1,2 %).

Accélération sur un an

Sur un an, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 2,1 % (après +1,8 % au premier trimestre et +1,2 % au quatrième trimestre 2025). Ils augmentent de 2,1 % dans le secteur résidentiel (après +1,6 %) et de 2,0 % dans le secteur non résidentiel (comme au premier trimestre).

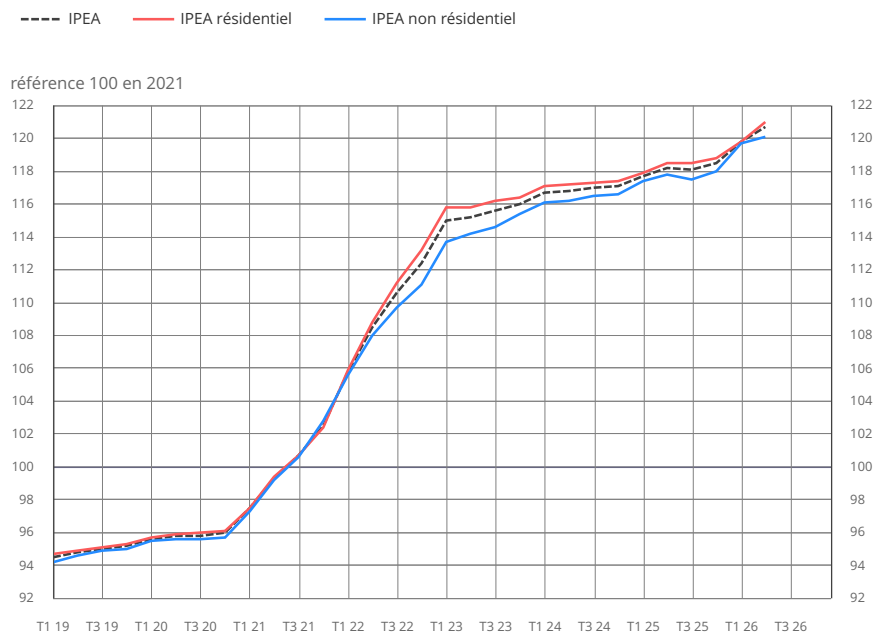
Les prix augmentent le plus fortement pour les travaux de menuiserie (+3,4 % après +2,5 %), pour les travaux d'installation électrique (+2,3 % après +2,0 %), pour les « autres travaux de construction spécialisés » (+2,2 % après +2,3 %), pour les travaux de peinture et de vitrerie (+2,1 % après +2,0 %), pour les travaux de revêtement des sols et des murs (+1,9 % après +1,3 %).

Ils augmentent plus modérément pour les travaux de plomberie et d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (+1,6 % après +0,7 %), pour les « autres travaux d'installation » (+1,5 % après +2,0 %) et pour les travaux de couverture (+1,5 % après +2,2 %). Ils se replient légèrement pour les travaux de plâtrerie (-0,4 % après +0,7 %).

Révisions

L'évolution trimestrielle de l'IPEA du premier trimestre 2026 est révisée à la baisse de 0,1 point par rapport à la précédente publication, à +1,1 %, en raison de l'intégration de réponses tardives d'entreprises.

Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments



Source : Insee, enquête Opise.

Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments

En %, référence 100 en 2021

	Poids (en %)	2026T2	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
Indice des prix des travaux d'entretien-amélioration (IPEA)	100,0	120,7	0,8	2,1
Bâtiments résidentiels	59,5	121,0	1,0	2,1
Bâtiments non résidentiels	40,5	120,1	0,3	2,0
Tous bâtiments par type de travaux				
4321 - Installation électrique	19,8	115,3	0,4	2,3
4322 - Plomberie, installation de chauffage et de conditionnement d'air	19,9	124,1	1,3	1,6
4329 - Autres travaux d'installation	6,1	114,2	-1,1	1,5
4331 - Plâtrerie	3,7	119,9	0,1	-0,4
4332 - Menuiserie	17,5	129,5	1,6	3,4
4333 - Revêtement des sols et des murs	3,5	120,1	0,4	1,9
4334 - Peinture et vitrerie	6,6	118,2	0,8	2,1
4391 - Couverture	6,7	123,3	0,2	1,5
4399 - Autres travaux de construction spécialisés	16,2	115,4	0,3	2,2

(1) indice du dernier trimestre rapporté à celui du trimestre précédent (en %).

(2) indice du dernier trimestre rapporté à celui du même trimestre de l'année précédente (en %).

Source : Insee, enquête Opise.

Pour en savoir plus

Définition

L'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA) est un indice trimestriel qui mesure l'évolution des prix hors TVA pratiqués par les entreprises de la construction (y compris les entreprises artisanales) pour leurs travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments résidentiels et non résidentiels réalisés au cours du trimestre sous revue.

Les indices IPEA sont bruts, c'est-à-dire non corrigés des variations saisonnières.

Prochaine publication : 26 novembre 2026 à 12h00.

Suivez-nous sur Bluesky (@Insee.fr) et sur X (@InseeFr)



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Direction de la publication : Fabrice Lengart
ISSN 0151-1475